

N° 1775 – IN 504

Dépôt : 04.07.2022
Traitement Bureau CDV : 04.07.2022
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 04.11.2022

Interpellation de M. Léonard Paget intitulée : « Inflation, augmentation de salaire pour les employé(e)s communaux ? »

Introduction

Au mois de juin, le Conseiller Fédéral Guy Parmelin, ministre de l'Économie, appelait les partenaires sociaux à augmenter les salaires pour faire face à l'inflation qui touche la Suisse de plein fouet.

La question se pose donc aussi pour les employé(e)s qui dépendent de nous. Selon l'union syndicale suisse, les travailleuses et travailleurs auraient perdu jusqu'à 60 francs par mois depuis 2016. De plus, les primes des assurances maladie, de l'énergie, du carburant et des denrées ne cessent d'augmenter. Nous ne devons pas oublier les employé(e)s qui permettent le bon fonctionnement de notre commune. Une augmentation ne devrait-elle pas être mise en place ?

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- Le Conseil Communal envisage-t-il une augmentation des salaires pour les employé(e)s communaux tel que proposée par Guy Parmelin ?
- Dans quelle mesure celle-ci serait possible en fonction des finances communales ?
- Au vu de l'inflation actuelle, le Conseil Communal juge-t-il nécessaire de prendre des mesures pour le bien de ses salarié(e)s ?
- Si non, quelles autres mesures pourrait proposer le Conseil Communal pour aider les employé(e) communaux face à cette crise ?

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 4 juillet 2022

Signature (s) :
1^{er} signataire :

M. Léonard Paget (1)